

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines
Service interministériel des archives de France

**Décision du 26 janvier 2015
portant désignation des membres du CT spécial Archives**

Version consolidée au 1^{er} juin 2015

Le directeur, chargé des archives,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la culture et de la communication ;

Vu la décision fixant la composition du CT spécial Archives du 12 décembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires représentant du personnel au comité technique spécial Archives institué auprès du directeur chargé des archives, à compter de la date de la présente décision, les personnes ci-après désignées :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Monsieur Patrick RYBARCZYK ;
- Monsieur Joël POIVRE ;
- Madame Nadine GASTALDI.

Au titre du Syndicat national des conservateurs des musées de France – CGC :

- Madame Claire BECHU.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Madame Isabelle FOUCHER ;
- Madame Gersende PIERNAS ;
- Monsieur Robert DUCROT ;
- Monsieur Wladimir SUSANJ.

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Denise OGILVIE ;
- Monsieur Christophe CIANI.

Article 2

Sont nommés membres suppléants représentants du personnel au comité technique spécial Archives institué auprès du directeur chargé des archives, à compter de la date de la présente décision, les personnes ci-après désignées :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Monsieur Vincent BOUILLY ;
- Madame Annick PEGEON ;
- Monsieur Djemel CHAREF.

Au titre du Syndicat national des conservateurs des musées de France – CGC :

- Madame Marion VEYSSIERE.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Monsieur Pierre-Yves CHIRON ;
- Madame Marie-Noëlle LEBLANC ;
- Madame Cloé VIALA ;
- Monsieur Hubert GAUTHIER.

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Monsieur Mankoto BITUMBA ;
- Monsieur Thomas JACQUEMAIN.

Article 3

Le directeur, chargé des archives, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture et de la communication.